



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 051/2024

Objet : Equipement en matériel « sons et lumières » pour le spectacle du 24 août 2024 de la Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération du pays berjallien 1944

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat relatif à une prestation de location d'équipement en matériel « sons et lumières » afin d'assurer le spectacle du 24 août 2024 dans le cadre de la Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération du pays berjallien 1944.

Vu la proposition de l'entreprise LIVE CONTACT en date du 12 juin 2024 pour un montant de 2 100.00€ T.T.C

DÉCIDE

Article 1 : De louer du matériel de sons et lumières à l'entreprise LIVE CONTACT pour la conception et la réalisation d'un spectacle pour un montant 2 100.00€ T.T.C

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Saint-Savin, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble à compter de sa date de publication et dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Savin est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Savin, le 14 juin 2024

Le Maire,

Fabien DURAND

